



SITE D'EXCELLENCE SPORTIVE



OBJECTIFS

Les SES ont pour objectif de permettre aux jeunes sportifs cavaliers d'intégrer, dans le cadre du projet sportif et éducatif d'accès au haut niveau de la FFE, un parcours d'excellence sportive tout en bénéficiant d'un suivi scolaire classique et personnalisé. Les disciplines sportives concernées sont les suivantes : CSO, CCE, Dressage, Endurance, Attelage, Voltige, Reining.

LABELLISATION

Au travers de la labellisation « Site d'Excellence Sportive », la FFE valide une structure équestre présentant les garanties de logistique et de compétence pour mener à bien le projet scolaire et sportif des jeunes qu'elle accueille. Tout établissement adhérent de la FFE répondant au cahier des charges peut demander sa labellisation.

Solliciter le label « Site d'excellence sportive » :

Retournez le dossier de candidature, la FFE réalisera l'audit de votre établissement au maximum 2 mois après réception du dossier complet.

Si vous n'êtes pas labellisé Ecurie de Compétition, joignez également l'auto évaluation de ce label.

Renouvellement du label

Le label est attribué pour 1 an. Le renouvellement du label est conditionné par :

- L'audit de conformité réalisé par la FFE
- L'analyse des résultats sportifs de l'année écoulée et l'avis d'un expert fédéral.



CAHIER DES CHARGES

1 - Les études

De la 4^{ème} à la Terminale.

1/ Etudes sur site équestre : Convention avec l'Education Nationale et le Rectorat concerné, selon le régime du Centre National d'Enseignement à distance (CNED) Aménagement du temps scolaire : 4 à 5 demi-journées d'équitation par semaine. Week-end non scolarisé. Infrastructures scolaires sur le centre équestre : salles de classe en rapport avec le nombre d'élèves, plus un bureau de coordination des professeurs. Accès ADSL. Présence d'un directeur des études coordinateur d'une équipe de répétiteurs.

2/ Etudes hors site équestre : Convention avec un lycée et/ou collège, à proximité immédiate, incluant aménagement du temps scolaire : 4 à 5 demi-journées d'équitation par semaine. Week-ends non scolarisés. Transport entre établissements scolaire et équestre assuré.

2 - Le sport

L'établissement équestre doit être labellisé Ecurie de Compétition dans les disciplines pour lesquelles il souhaite demander le label « Site d'Excellence Sportive ». Les projets sportifs doivent conduire à As Pony Elite et As Jeune Elite avec accès aux compétitions internationales. L'établissement doit présenter un projet sportif formalisé et individualisé, disposer d'une cavalerie permettant de développer des compétences équestres complémentaires (mise en selle, travail sur le plat, etc.), de moyens de transport adaptés pour amener les poneys/chevaux et cavaliers en compétition et d'un personnel en nombre suffisant pour absorber la charge éducative (fournir un organigramme). L'établissement recevra la visite et/ou l'intervention régulière d'un expert fédéral désigné par la DTN. Celui-ci évaluera, entre autre, la mise en œuvre du projet sportif.

3 - Hébergement et restauration

Agrément Education Nationale. L'hébergement se fera sur place ou à proximité immédiate, dans des chambres de type étudiant (1 lit + 1 bureau - maxi 2 pers/ chambre). La surveillance sera en conformité avec les exigences de l'Education Nationale et la restauration conforme aux exigences réglementaires.

CONTACT

FFE Qualité

Parc Equestre

41600 Lamotte Beuvron

tél.: 02.54.94.46.14.

fax : 02.54.94.46.18.

e-mail : qualite@ffe.com

site Internet : www.ffe.com



Demande de label Site d'Excellence Sportive

Discipline :

Nombre d'élèves envisagé :

ETUDES

Sur Site Equestre

- Convention avec Académie et Éducation Nationale : Centre National d'Enseignement à Distance* Oui Non
- Présence d'un directeur des études coordonnateur d'une équipe de répétiteurs Oui Non
- Infrastructures scolaires sur le centre équestre :
- Nombre de salles de classe : Superficie des salles : m²
- Répartition (nb de places / salle) :
- Bureau de coordination des professeurs Oui Non
- Infrastructure scolaire agréée « Etablissement habilité à Recevoir du Public » Oui Non
- Normes de sécurité homologuées. Document délivré par la commission de sécurité* Oui Non
- Accès ADSL Oui Non

Hors Site Equestre

- Distance séparant le site équestre de l'établissement scolaire km
- Convention avec un lycée et/ou collège, incluant aménagement du temps scolaire : 4 ½ journées équitation / semaine et week-end non scolarisés* Oui Non
- Transport entre établissement scolaire et équestre assuré Oui Non
- Précisez l'organisation / le moyen de transport
-
-

SPORT

- Établissement équestre labellisé Ecurie de Compétition Numéro adhérent FFE :
- Attelage Entraînement cheval/cavalier Oui Non
- CCE Entraînement cheval/cavalier Oui Non
- CSO Entraînement cheval/cavalier Oui Non
- Dressage Entraînement cheval/cavalier Oui Non
- Endurance Entraînement cheval/cavalier Oui Non
- Voltige Entraînement cheval/cavalier Oui Non
- Cavalerie permettant de développer des compétences équestres complémentaires (mise en selle, travail sur le plat, etc.) Oui Non
- Projet sportif formalisé* Oui Non
- Organisation pour le transport des cavaliers pour leur participation aux compétitions Oui Non
- Organigramme présentant le personnel pour faire face à la charge éducative* Oui Non

HEBERGEMENT et RESTAURATION

- Agrément Éducation Nationale Oui Non
- Numéro d'agrément* :
- Hébergement sur place ou à proximité immédiate Oui Non
- Chambre type étudiant (1 lit + 1 bureau) Oui Non
- Répartition (nb d'étudiant / chambre) :
- Conformité aux exigences réglementaires
- Surveillance conforme aux les exigences Éducation Nationale Oui Non
- Restauration conforme aux exigences sanitaires Oui Non

* Document à joindre